

Formation en ligne

9 ET 10

JUIN 2020

2 SESSIONS DE 8 H À MIDI

## Sécurité électrique : choc électrique et norme CSA Z-462

**AQHSST** regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

### Pourquoi assister à cette formation ?

Ce cours, élaboré de concert par l'Association canadienne de normalisation (CSA) et Schneider-Electric, élabore sur les deux risques fondamentaux liés au travail avec des équipements électriques sous tension ou à proximité de ceux-ci : l'électrisation l'éclat d'arc (Arc Flash). Le cours traitera également des mesures de sécurité suivantes et associées à ces risques : verrouillage de l'équipement électrique, procédures de mise à la terre temporaire, entretien de l'équipement de protection individuelle. Ce cours inclus, un exemplaire de la norme CSA Z-462 en français et un examen écrit.

### À qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse aux personnes responsables ou impliquées dans la sécurité électrique en milieu industriel ou commercial.

### Le formateur

M. Patrice Lacombe est un formateur technique depuis plus d'une vingtaine d'années. Il travaille chez Schneider Electric, comme responsable de la formation sur l'utilisation des produits de contrôle industriel, de la sécurité des machines et de la sécurité électrique. Ces dernières années, il a donné de la formation sur la sécurité électrique, à travers le Canada pour Schneider Electric, la Canadian Standard Association (CSA) et d'autres organismes.

### Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME-COVID-19)

Ce programme du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est offert en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail. Il offre un soutien financier direct pour favoriser la formation et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines, et optimiser le fonctionnement des entreprises et du marché du travail.

La situation actuelle pourrait être une opportunité de former sa main-d'œuvre pour faire face à la crise sanitaire de la COVID-19 ou en vue de la reprise. Par la mise en place de formations en ligne, les entreprises, les travailleurs autonomes et les promoteurs collectifs peuvent bénéficier de ce programme d'aide financière.



Pour plus d'informations, consultez le site au: <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>

**AQHSST**

Association québécoise  
pour l'hygiène, la santé  
et la sécurité du travail

**M'inscrire**

## Objectifs d'apprentissage :

- Expliquer l'effet du courant électrique sur le corps humain.
- Définir les exigences de formation en matière de sécurité électrique que doivent connaître les travailleurs qualifiés.
- Identifier l'état de l'art, au Canada, dans les Codes, Réglementations et Normes adressant le risque de choc.
- Reconnaître les risques de choc électrique, énumérer les étapes à suivre dans le cadre d'une analyse de danger de choc électrique et décrire chacune de ces étapes.
- Définir les deux périmètres de protection contre les chocs électriques présentés dans la CSA Z-462 et décrire leur utilité.
- Énumérer l'équipement de protection individuelle nécessaire à la protection contre les chocs électriques.
- Énumérer les étapes permettant d'obtenir des conditions de travail sécuritaires sur le plan électrique.
- Expliquer ce qu'est un éclat d'arc et une explosion électrique et les blessures qu'ils peuvent causer.
- Reconnaître l'existence d'un danger d'éclat d'arc électrique.
- Décrire les étapes d'une analyse des risques d'éclat d'arc électrique.
- Définir le terme « énergie incidente » et identifier les paramètres l'affectant.
- Définir le terme « périmètre de protection contre les éclats d'arcs ».
- Définir le terme « résistant aux arcs » et expliquer la différence entre vêtement « ignifuge » et vêtement « résistant aux arcs ».
- Sélectionner les équipements de protection individuelle appropriés pour la protection contre les dangers d'éclats d'arc électrique.
- Décrire la méthode de sélection de l'ÉPI approprié aux dangers d'éclats d'arc électrique en fonction de la catégorie de dangerosité.

## Contenu de la formation

8 h 00 Ouverture de la session	
Modules de cours	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Introduction et aperçu</li><li>2. Protection contre les chocs</li><li>3. Protection contre les éclats d'arc</li><li>4. Planification d'une tâche</li><li>5. Atelier et vidéo sur les principes fondamentaux en matière de sécurité électrique</li></ol>

La date limite d'inscription est le 5 juin 2020.

**M'inscrire**

## Coût de la formation :

Membre individuel : 195 \$+tx	Membre étudiant : 115 \$+tx
Membre employeur : 230 \$+tx	Non-membre : 290 \$+tx

Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 25 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant. Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

**La formation en ligne est dispensée par le service de logiciel de vidéoconférence Webex.**

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.



Cette formation vous donne droit à :  
0.1 point /heure de formation du CCPSA(BCRSP)  
1 point/ 6 heures de formation du CCAHT(CRBOH)

